

Partenariat LegalLife - FoxNot pour la digitalisation des études de notaires

LE MONDE DU DROIT | 16 MAI 2018

LEGALTECH



OUTILS

IMPRIMER

TAILLE DU TEXTE

MEDIUM

DEFAULT

MODE DE LECTURE

RÉSEAUX SOCIAUX



Partenariat exclusif entre LegalLife et FoxNot pour proposer aux notaires une offre technologique commune. Une passerelle technologique qui fluidifie et accélère pour les notaires la rédaction des actes de vente dans l'immobilier neuf.

LegalLife, pionnier de la création en ligne de documents juridiques, et FoxNot, société créée par des notaires pour faciliter la digitalisation des procédures notariales, annoncent un partenariat exclusif en vue d'associer leurs technologies respectives dans une offre commune aux études de notaires. Cette offre va permettre de fluidifier et d'accélérer la rédaction des actes de vente dans l'immobilier neuf en créant une passerelle directe entre les promoteurs immobiliers et les outils métiers des notaires.

Des technologies complémentaires

Fondée en septembre 2016, FoxNot automatise la transmission d'informations entre les clients et les études de notaires à travers la création d'un espace sécurisé où les premiers peuvent transmettre documents et justificatifs en quelques clics. Les données sont automatiquement intégrées au logiciel métier des notaires par l'intermédiaire d'un boîtier intelligent, la BoxNot, qui gère également l'apport des documents administratifs dans le dossier (modèles, plans cadastraux...). Le suivi se fait en temps réel.

La solution immobilière lancée en octobre 2017 par LegalLife simplifie et digitalise entièrement le processus de vente immobilière en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en ligne d'un bien immobilier et la signature de l'acte de vente chez le notaire. Le promoteur et le notaire disposent d'un compte administrateur leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes.

Un partenariat exclusif entre deux proptech pour une procédure notariale accélérée

Avec ce partenariat, LegalLife vient compléter la technologie développée par FoxNot, qui s'applique dans l'immobilier ancien, en connectant sa propre technologie à la BoxNot. Les clients notaires de FoxNot peuvent ainsi bénéficier d'une passerelle entre le promoteur en

PROFESSIONS

AVOCAT
JURISTE
MAGISTRAT
CPI
NOTAIRE
HUISSIER
LEGALTECH

MAGAZINE

DÉCRYPTAGES
INTERVIEWS
ON EN PARLE
DEALS
NOMINATIONS
VIE DES CABINETS
INSTITUTIONS
PROFESSIONS
COMMUNICATION
PUBLICATIONS
NOMINATIONS

SAVE THE DATE

PALMARES
des avocats

PARIS

GRAND HÔTEL INTERCONTINENTAL OPÉRA
29 MARS 2018

charge du programme immobilier neuf et leurs propres outils métiers afin de rédiger les actes de vente. LegaLife apporte également la possibilité de signer le contrat de réservation par voie électronique grâce à l'intégration de DocuSign et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6.000 notaires et clercs de notaires.

FoxNot et LegaLife ont souhaité nouer un partenariat exclusif afin de mieux accompagner les notaires dans la création de l'acte de vente, tout en améliorant l'expérience client. Les délais s'en retrouvent sensiblement raccourcis.

Pour Thierry Arnaly, co-fondateur de FoxNot : *"Le service développé par FoxNot offre la possibilité aux notaires de répondre aux nouveaux usages numériques afin de gagner en productivité. Jusqu'à présent, nous étions positionnés sur l'immobilier ancien et les successions. Grâce à notre partenariat avec LegaLife, nous pouvons désormais offrir à nos clients notaires un service de qualité pour la gestion des ventes immobilières dans le neuf."*

"Les technologies FoxNot et LegaLife sont complémentaires. Aujourd'hui de nombreux offices ont recours à la solution développée par FoxNot pour accélérer la production de documents dans l'immobilier ancien. LegaLife apporte à FoxNot, et par son entremise aux études de notaires, son expertise dans la digitalisation du processus de vente en état futur d'achèvement", déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.